

Carcassonne, le 06 janvier 2011

Le Président

Nos réf. :

MR/VD/D1100028

Madame Annie LACOMBE
Présidente
Centre d'Etudes Cathares
Maison des Mémoires
53, rue de Verdun
B.P. 197
11004 CARCASSONNE CEDEX

Madame la Présidente,

Les élus départementaux ne pouvant participer, en raison d'autres engagements, à l'Assemblée Générale extraordinaire du Samedi 08 Janvier 2011, je vous adresse ce courrier afin que vous puissiez le lire aux adhérents présents.

Depuis plusieurs semaines, le Conseil Général est à vos côtés et aux côtés des salariés, pour faire face aux graves difficultés financières que connaît le Centre d'Etudes Cathares / René Nelli.

Vous avez dû vous résoudre, après avoir tenté de trouver d'autres solutions, à constater que la mise en cessation de paiement, suivie de la procédure de liquidation judiciaire, était inéluctable.

C'est donc en responsabilité et avec courage, appuyée par le Conseil d'Administration du 20 Décembre, que vous avez engagé cette procédure qui sera prochainement entérinée par le Tribunal.

Le Conseil Général ne peut évidemment pas se réjouir de cette issue, compte-tenu de l'attachement historique à l'action du CEC.

Nous suivons depuis plus d'un an, au sein du comité de pilotage, la démarche de reconversion engagée.

Nous avons d'ailleurs maintenu la subvention 2010 à hauteur de 160 000 €, bien que vous ayez estimé les besoins à 145 000 €, pour augmenter les chances de réussite de la mutation en SCIC.

Pourtant, malgré les efforts consentis par le personnel, malgré l'accompagnement de l'UR SCOOP et de ALTER INCUB, vous n'avez pu mener à bien ce projet.

L'aggravation du déficit financier rendait la situation intenable et nous avons partagé le constat que la seule solution raisonnable et responsable était, malheureusement, la cessation d'activité.

Le Conseil Général, à travers ses élus comme ses services, a fait en sorte d'être présent et de vous accompagner, le mieux possible, dans cette procédure difficile, avec la préoccupation majeure de limiter les conséquences pour les salariés.

Malheureusement, nous n'avons pu éviter la pénible décision finale.

Le Conseil Général souhaite que les salariés puissent trouver de l'apaisement pour rapidement se tourner vers de nouveaux horizons professionnels.

Il est probable que l'Assemblée Générale extraordinaire décide de la création d'une nouvelle association, constituée de bénévoles, pour repartir sur un nouveau projet associatif.

Si tel est le cas, la nouvelle association pourra avoir la jouissance des locaux situés au 4^{ème} étage de la Maison des Mémoires selon des modalités à définir car, contrairement à ce que l'on a pu lire dans la presse, aucun projet alternatif sur le Catharisme n'est envisagé par le Conseil Général.

Croyez, Madame la Présidente, que nous avons apprécié la façon dont, ensemble, nous avons pu travailler à trouver la moins mauvaise issue possible.

Notre aide vous reste acquise pour accompagner la suite de la procédure engagée.

Veillez accepter, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations les plus respectueuses, bien qu'attristées, pour la qualité de nos diverses collaborations durant ces presque 30 ans.

Envoialment



Marcel RAINAUD